

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/127  
S/13186  
22 mars 1979

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-quatrième session  
Point 46 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 22 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, à titre d'information, le texte de la déclaration faite le 21 mars 1979 par le porte-parole du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam (annexe I) ainsi que le texte de la note datée du 21 mars 1979 adressée par celui-ci au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine (annexe II) et de vous prier de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que ses annexes en tant que documents officiels de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Viet Nam auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE I

Déclaration faite le 21 mars 1979 par le porte-parole du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, dénonçant les agresseurs chinois qui continuent d'occuper en maints endroits le territoire vietnamien

Les 16 et 17 mars 1979, les autorités de Pékin ont annoncé que toutes leurs troupes s'étaient retirées le 16 mars.

Cela est faux. Les autorités de Pékin s'efforcent par là de tromper le peuple chinois et le monde qui surveillent attentivement leurs paroles et leurs actes.

La vérité, c'est qu'au 18 mars 1979, plus de 10 000 hommes des troupes d'agression chinoises se trouvaient encore dans trois secteurs et occupaient 16 positions dans les provinces de Lang Son, Cao Bang, Ha Tuyen, Hoang Lien Son et Lai Chau. Dans les régions situées au nord et au nord-ouest de That Khe (province de Lang Son) deux régiments chinois sont demeurés stationnés sur une profondeur de 10 à 20 km, en territoire vietnamien. En tous ces endroits, les troupes chinoises continuent de perpétrer leurs forfaits contre le peuple vietnamien. A Long Son, après avoir déplacé les bornes-frontière 41 et 45, elles ont déplacé la borne 33 de 800 mètres à l'intérieur du territoire vietnamien.

Pendant ce temps, les autorités de Pékin, s'efforçant de tromper le public, parlaient de leur désir de négocier rapidement.

Le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam exige catégoriquement que les autorités de Pékin replient immédiatement et inconditionnellement toutes leurs troupes d'agression au-delà de la frontière historique que les deux parties se sont engagées à respecter, mettent sur le champ un terme aux forfaits qu'elles perpètrent contre le peuple vietnamien, cessent de repousser les bornes-frontière à l'intérieur du territoire vietnamien et ne se livrent plus à aucune tentative de changer la frontière historique entre les deux pays.

ANNEXE II

Note datée du 21 mars 1979, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam accuse réception de la note datée du 19 mars 1979 du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et souhaite apporter les précisions suivantes sur la position de la partie vietnamienne :

1. Depuis le 17 février 1979, les dirigeants chinois ont impudemment déclenché une guerre d'agression contre le Viet Nam. Pour défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de sa patrie, le peuple vietnamien s'est dressé comme un seul homme dans un combat héroïque et a infligé aux agresseurs des coups sévères. Au nom de la paix et de la justice, de larges secteurs de l'opinion publique mondiale ont manifesté leur ferme soutien à la lutte du peuple vietnamien. Le peuple et les troupes chinois se sont eux aussi élevés de plus en plus violemment contre la guerre d'agression menée par leurs dirigeants au Viet Nam.

Face à cette situation, les dirigeants chinois ont été contraints de déclarer, le 5 mars 1979, qu'ils allaient commencer à rapatrier toutes leurs troupes.

Le lendemain, 6 mars, le Gouvernement vietnamien a clairement fait connaître sa position :

"... les dirigeants chinois ayant provoqué la guerre d'agression au Viet Nam doivent mettre fin définitivement à leur agression; ils doivent retirer immédiatement, totalement et inconditionnellement leurs troupes à l'autre côté de la frontière historique que les deux parties sont convenues de respecter; ils doivent respecter strictement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam.

...

Si la Chine retire réellement toutes ses troupes du territoire vietnamien comme elle l'a déclaré, après le retrait total des troupes chinoises à l'autre côté de la frontière historique que les deux parties sont convenues de respecter, la partie vietnamienne sera disposée à engager immédiatement avec la partie chinoise des négociations au niveau de Vice-Ministre des affaires étrangères, sur le rétablissement des relations normales entre les deux pays. Le lieu et la date seront convenus entre les deux parties."  
(A/34/107-S/13144, annexe).

Le 15 mars 1979, le Ministère vietnamien des affaires étrangères a envoyé au Ministère chinois des affaires étrangères une note réaffirmant sa position, au 6 mars 1979, et donnant des précisions supplémentaires concernant la date, le lieu et la teneur des entretiens (A/34/121-S/13174, annexe).

/...

Le 17 mars 1979, le Directeur du Département Chine du Ministère vietnamien des affaires étrangères a rencontré le Chargé d'affaires par intérim de l'ambassade de Chine au Viet Nam pour s'informer auprès de lui de la réponse chinoise à la note en date du 15 mars du Ministère vietnamien des affaires étrangères. Il a également souligné que toutes les troupes chinoises devaient être retirées avant le début des entretiens, ainsi que l'avait mentionné la partie vietnamienne, dans sa note du 15 mars.

Au vu de ces trois propositions de la partie vietnamienne, l'opinion publique mondiale et le peuple chinois peuvent se rendre compte que, tout en usant de leur droit de légitime défense pour s'opposer à l'agression des dirigeants chinois et défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la patrie, le Gouvernement et le peuple vietnamiens ont toujours été partisans de régler par la négociation tous les problèmes concernant les relations entre les deux pays.

2. Le 19 mars 1979, le Ministère chinois des affaires étrangères a répondu à la note en date du 15 mars du Ministère vietnamien des affaires étrangères, et exposé les vues de la partie chinoise quant à la date et au lieu des entretiens.

Toutefois, un problème important demeure : bien que diverses personnalités des milieux dirigeants de Pékin aient déclaré que la Chine avait complètement retiré ses troupes le 16 mars 1979, celles-ci occupent encore 16 positions et trois secteurs du territoire vietnamien, certaines de ces positions étant situées de 10 à 20 km à l'intérieur de ce territoire. Les troupes chinoises n'ont pas cessé de commettre des crimes contre la population vietnamienne. La partie chinoise a également déplacé un certain nombre de bornes-frontière vers l'intérieur du territoire vietnamien qui a également été violé à plusieurs reprises par ses forces armées.

Il ressort à l'évidence de la situation que l'on vient de décrire que les dirigeants de Pékin n'accordent pas leurs actes à leurs paroles. Ils suscitent des obstacles pour éviter d'entamer rapidement les pourparlers, ne cessant dans le même temps, de menacer le Viet Nam d'une guerre d'agression.

Dans la note datée du 19 mars du Ministère chinois des affaires étrangères, si la partie chinoise parle abondamment d'"amitié", c'est en réalité dans le but de dissimuler ses actes d'agression. Tandis qu'elle évoque des "pourparlers", elle s'efforce de légaliser l'occupation de nombreuses parties du territoire vietnamien. Elle a, d'autre part, demandé à la partie vietnamienne de modifier ce qu'elle appelle sa "politique erronée d'hostilité à l'égard de la Chine" et "de mettre un terme à ses provocations armées et à ses incursions contre la Chine". Ce sont là d'insolents propos visant à intervertir les rôles et à mettre sur le même pied l'agresseur et le peuple qui lutte contre l'agression.

Le Ministère vietnamien des affaires étrangères réaffirme une fois encore que la partie vietnamienne est disposée, dès le retrait complet des troupes chinoises de l'autre côté de la frontière historique que les deux parties sont convenues de respecter, à entamer immédiatement des pourparlers avec la partie chinoise pour examiner les mesures à prendre d'urgence en vue de maintenir la paix et la stabilité dans la région frontalière sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de renouer des relations normales entre les deux pays.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam est animé de la volonté et du désir constants de préserver l'amitié traditionnelle entre les peuples vietnamien et chinois. Il propose, si toutes les troupes chinoises sont rapatriées d'ici le 28 mars 1979, d'entamer le 29 mars les pourparlers, le lieu de réunion sera alternativement Hanoi et Pékin, la première série d'entretiens devant avoir lieu à Hanoi.

Si les troupes chinoises continuent d'occuper leur territoire, l'armée et le peuple vietnamiens useront résolument de leur droit de légitime défense pour sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la patrie.

La responsabilité de tout retard apporté aux pourparlers incombera entièrement à la partie chinoise.

-----